

LE 9 MAI 2006

## ALLOCUTION DE S.A.S. LE PRINCE

Monsieur l' Ambassadeur, *(Nota : M. Mario Polverini – Ambassadeur d'Italie à Monaco)*  
*L'Italie assure en ce moment la Présidence de l'Accord Ramoge*

Monsieur le Préfet Maritime, *(Nota : M. Jean-Marie Van Huffel – Vice-Amiral d'escadre)*

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs,

Il y a trente ans déjà que l'Accord RAMOGE était créé sous l'impulsion de Mon père, Le Prince Rainier III. A cette époque, les populations et les gouvernements étaient peu sensibilisés à la question de la pollution de l'environnement ; et il fallait avoir le caractère visionnaire de Mon père pour imaginer et mettre en place cet Accord.

La zone de compétence de l'Accord s'étendait alors de St Raphaël à Gênes. Elle a depuis été agrandie de Marseille à La Spezia pour mieux prendre en considération les découpages administratifs des territoires français et italiens.

Dans le cadre du Plan RAMOGEPOL signé en 1993 et actualisé en 2005, la zone d'intervention a été considérablement élargie pour lui permettre de lutter plus efficacement contre les pollutions marines. Elle s'étend en haute mer englobant la Corse et la Sardaigne.

L'originalité de l'Accord RAMOGE réside toujours, dans son échelle de travail qui permet la concertation entre Etats, Régions, Départements (FR) ou Provinces (IT), avec le soutien d'institutions scientifiques, des utilisateurs de la mer et d'ONG à vocation environnementale.

.../...

En trente années d'activités RAMOGE s'est forgé une solide expérience dans son domaine d'action prioritaire, à savoir, la lutte contre les pollutions marines et littorales. Au delà de cette activité phare, l'Accord s'est également très largement investi en matière de protection de la biodiversité et de sensibilisation des jeunes à l'environnement.

Ses inventaires de la biodiversité marine ont permis la création de zones protégées. Ses études et comparaisons sur l'organisation administrative des trois Etats, ses guides et formations à l'attention des décideurs dans des domaines aussi variés que la lutte contre l'érosion, la gestion des ports de plaisance et des zones protégées ont permis d'améliorer la connaissance de notre littoral méditerranéen et de mettre en place des mesures de protection plus efficaces.

La focalisation, ces dernières années, des activités de l'Accord sur des actions très concrètes visant à renforcer la coopération entre nos trois pays mérite en ce sens d'être saluée et poursuivie. Cela ne doit cependant pas occulter le fait que l'Accord RAMOGE, est une structure intergouvernementale de petite envergure et disposant de ressources limitées.

Si bien des avancées ont été rendues possibles grâce à RAMOGE, notre tâche n'est pas encore achevée et des travaux d'importance sont toujours d'actualité. Je pense notamment au renforcement de la coopération en matière de prévention des pollutions marines, à l'échange de preuve en cas de constatation de pollution opérationnelle et aux pollutions chimiques contre lesquelles nous ne sommes pas encore préparés.

A l'avenir, il me semblerait prioritaire de mieux faire connaître au delà de sa zone de compétence, les nombreuses réalisations de l'Accord pour lui permettre de pleinement jouer un rôle pilote en Méditerranée.

Les marques d'intérêt manifestées par des pays du Sud de la Méditerranée, de l'Adriatique et plus récemment par l'Espagne, et également le partenariat initié avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, devraient nous inciter à accroître nos efforts dans ce domaine.

.../...

Enfin, je tenais à saluer l'action qui est menée à l'attention des plus jeunes. Chaque année, les concours lancés par RAMOGE, permettent de sensibiliser des centaines d'élèves à l'environnement marin et au littoral et d'aider des étudiants à poursuivre leurs recherches dans de meilleures conditions. Ces actions mériteraient également d'être renforcées pour permettre à un plus grand nombre de jeunes de s'impliquer pour la préservation de notre environnement.

Je souhaite que nous soyons toujours plus nombreux à prendre conscience de l'urgence qu'il y a à nous engager pour la défense de l'environnement marin dont la préservation est déterminante pour l'avenir de la planète.